



Renseignements

ERAGE

Délégation Lorraine-Metz

Maison de l'Avocat

4 Rue de la Garde

57000 METZ

Tél : 03 87 62 55 18 / 07 87 00 20 82

Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-metz@erage.eu

Date

Lundi 26 mars 2018

Horaires

9h00 - 13h00

Lieu de la formation

Maison de l'avocat - 4 Rue de la Garde - 57000 METZ

Intervenant(s)

Monsieur le Bâtonnier Marc CHARRET, Bâtonnier en exercice au Barreau de Metz

Maître Mélanie GOEDERT, Avocat au Barreau de Metz

Durée

4:00 heures

Thèmes

Déontologie

Niveau

1 – Initiation

Prérequis : Maîtriser les bases de la spécialité

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par l'intervenant

Objectif de la formation :

Connaître les règles fondamentales du secret professionnel et les pièges à éviter dans les relations : entre avocats, entre avocats et clients, entre avocats et magistrats, entre avocats et journalistes.

Programme :

Introduction : définition du secret professionnel, une règle en principe absolue

I. Les principes :

- 1) Pourquoi le secret professionnel ?
 - A. *Les différents secrets professionnels*
 - B. *La protection du secret professionnel*

- 2) L'étendue du secret professionnel
- 3) Les conséquences d'un conflit d'intérêts

II. Les applications concrètes :

- 1) En matière pénale
- 2) En défense des intérêts d'un tiers à la procédure
- 3) Les perquisitions du cabinet et du domicile de l'avocat et le rôle du Bâtonnier



A retourner à :

ERAGE - Délégation Lorraine-Metz

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 03 87 62 55 18 / 07 87 00 20 82

Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-metz@erage.eu

Date

Lundi 26 mars 2018

Horaires

De 9:00 à 13:00

Durée

4:00 heures

Lieu de la formation

Maison de l'avocat
4 Rue de la Garde – 57000 METZ

Niveau

1 – Initiation

Spécialisation

Déontologie

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

26 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment.....

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez.....

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIF PL ou Actaliens, voir conditions www.fifpl.fr et www.actaliens.fr

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.


Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

 Formations en déontologie (Voir rubrique spécialisation) Avocat 2 premières années d'exercice du ressort de l'ERAGE :	Gratuit (limité à 12 heures de formation par an)
Avocat 2 premières années d'exercice (au-delà des 12h gratuites)	100 €
Avocat et autre public :	140 €